



Mise à jour : Mai 2023

L'huissier de justice dans le monde

ESPAGNE

Nom (singulier et pluriel) : **PROCURADOR DE LOS TRIBUNALES / PROCURADORES DE LOS TRIBUNALES**

Présentation

Généralités

Environ 9 400 Procuradores sont en exercice. Ils sont tous professionnels libéraux.

Formation

Formation préalable et continue des Procuradores

Pour devenir Procurador, le niveau suivant est requis : quatre années d'études et deux années de Master universitaire. Une formation continue volontaire est disponible pour les Procuradores, dispensée par le Centre d'études du Consejo General.

Formation continue des collaborateurs des Procuradores

Il n'existe pas de système de formation continue spécifique pour les collaborateurs des Procuradores

Conditions d'exercice de la profession

Sauf exception, un examen professionnel est nécessaire pour accéder à la fonction de Procurador après la formation universitaire. Les Procuradores sont nommés par le ministère de la justice. Le nombre de Procuradores n'est pas limité. Un Procurador peut exercer son activité au sein d'une structure comprenant un autre ou plusieurs autres Procuradores. A quelques exceptions près, la plupart des offices est constituée par des Procuradores exerçant à titre individuel.

La profession est représentée sur le plan national par le **CONSEJO GENERAL DE PROCURADORES DE ESPAÑA**.

Obligations du Procurador et règles éthiques

Le Procurador est soumis à des obligations suivantes corrélatives à l'exercice de ses activités :

- Interdiction d'instrumenter dans certains cas (parenté, alliance, conflit d'intérêt...).
- Obligations relatives à l'exercice des activités professionnelles du Procurador.
- Conditions de conservation des documents rédigés par le Procurador.
- Tenue d'une comptabilité.
- Obligation de respecter un tarif.
- Obligation de respecter des règles éthiques et/ou de déontologie.
- Secret professionnel.



Mise à jour : Mai 2023

- Recommandation de souscrire une assurance garantissant la responsabilité du Procurador.

Le Procurador est soumis à des règles éthiques et/ou de déontologie applicables à la profession. Des règles disciplinaires sont applicables à la profession du Procurador.

Activités

Exécution des décisions de justice

Le Procurador est chargé de demander au tribunal l'exécution des décisions de justice, en particulier les mesures d'exécution suivantes

- Saisie des biens meubles corporels du débiteur entre les mains du débiteur.
- Saisie des biens meubles corporels du débiteur entre les mains d'un tiers.
- Saisie des immeubles.
- Saisie des rémunérations.
- Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme d'argent.
- Saisie des droits incorporels autre que les créances de sommes d'argent dont le débiteur est titulaire.
- Gel et/ou appréhension des meubles corporels que le débiteur est tenu de livrer ou de restituer au créancier en vertu d'une décision de justice exécutoire.
- Saisies des véhicules terrestres à moteur.
- Saisie des navires.
- Saisie des aéronefs.
- Saisie des récoltes sur pieds.
- Saisie des biens placés dans un coffre-fort.
- Mesures d'expulsion.
- Arrestation de personnes en vertu d'une décision de justice.
- Reprises d'enfants en vertu d'une décision de justice.
- Mesures conservatoires sur les biens mobiliers corporels du débiteur.
- Mesures conservatoires sur les biens mobiliers incorporels du débiteur.
- Constitution d'une sûreté judiciaire à titre conservatoire sur un immeuble du débiteur.
- Vente forcée par adjudication publique physique des biens mobiliers corporels saisis par le Procurador.
- Vente forcée par adjudication publique dématérialisée (par Internet) des biens mobiliers corporels saisis par le Procurador.
- Vente forcée par adjudication publique de biens meubles corporels.
- Vente forcée par adjudication publique de biens meubles incorporels.
- Vente forcée par adjudication publique d'immeubles.

Lorsqu'il chargé d'une procédure d'exécution, le Procurador dispose d'un accès à toute information relative au patrimoine du débiteur, par le biais du tribunal.

Signification des actes judiciaires et/ou extrajudiciaires

Le Procurador peut signifier ou notifier les actes judiciaires et/ou extrajudiciaires en matière civile et commerciale. Dans le cadre de sa mission de signification, le Procurador a accès à des renseignements pour localiser et/ou rechercher le destinataire.



Mise à jour : Mai 2023

Vente aux enchères publiques forcée

Le Procurador est habilité à procéder à la vente aux enchères volontaires des biens saisis.

Vente aux enchères publiques volontaire

Le Procurador n'est pas habilité à procéder à la vente aux enchères volontaires des biens. Le Consejo General dispose d'une plate-forme propre de vente aux enchères, mobilier et immobilier.

Autres activités (X = oui)	
Recouvrement de créances	X
Constats	
Séquestre	
Conseil juridique	X
Procédures de faillites	X
Missions confiées par le juge	
Médiation	X
Représentation des parties devant les juridictions	X (activité principale)
Rédaction d'actes sous-seing privé	
Service des audiences	
Administration d'immeubles	